



MESURE 15

Appuyer les dynamiques économiques, écoresponsables et collaboratives



Long terme



Mesures 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26 et 27

Au carrefour des enjeux sociétaux et environnementaux, l'économie sociale et solidaire* (ESS) représente, en 2014 sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 13% des emplois « équivalent temps plein » tous secteurs d'activité confondus, pour 10,3% au plan national. Les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation reconnaissent et qualifient aujourd'hui cette économie d'utilité sociale.

Localement, l'ESS participe à la qualité de vie par les réponses de proximité apportées aux habitants et acteurs économiques : emploi et insertion professionnelle, formation, mobilité, action sociale, aide à la personne, activités sportives, de loisirs et culturelles, services aux entreprises... Composée en grande majorité d'associations, elle reste toutefois fragile car confrontée au vieillissement des dirigeants de ces structures d'une part et souvent soumise aux aides publiques d'autre part car considérées comme le bras armé de certaines politiques.

De plus, la création de vastes intercommunalités et les contraintes financières entraînent parfois le regroupement de certaines structures dans la ville centrale, voire la fusion d'organismes à vocation similaire sur le nouveau territoire. La perte de proximité peut rendre leur offre moins accessible notamment pour les personnes confrontées à des difficultés de mobilité, « prisonnières » de leur espace de vie.

L'ESS contribue également à l'émergence d'un nouveau modèle sociétal, source d'expérimentations et d'innovations pour répondre aux besoins économiques et sociaux des habitants. À ce titre, elle est partie prenante d'une économie circulaire*. Cette notion exprime des principes que doivent intégrer les acteurs économiques soucieux d'une gestion écoresponsable : « faire mieux et plus avec moins de ressources ». Impulsée en région Pays de la Loire par les chambres consulaires via la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA), de multiples initiatives émergent sur la partie Maine-et-Loire du Parc quand elles restent marginales sur la partie Indre-et-Loire. Pourtant, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 ainsi que différents schémas régionaux prônent cet engagement par tous.

Ces deux modèles, ESS et économie circulaire, sont complémentaires et se conjuguent pour répondre aux défis actuels. De nouvelles manières de travailler, collaborer ou consommer se mettent en place. Le Parc souhaite accompagner et démultiplier ces initiatives pour susciter l'innovation, inscrite dans les transitions énergétique et sociétale, au bénéfice d'une vitalité économique locale.

Définitions

Économie sociale et solidaire (ESS) : mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine. L'ESS regroupe des organisations et entreprises définies par leurs statuts (association, coopérative, mutuelle, fondation ou entreprise d'utilité sociale depuis la Loi Hamon de 2014) prônant une « autre économie », basée sur des valeurs et des principes partagés : finalité sociale ; libre adhésion ; lucrativité limitée ; gouvernance démocratique – source CNESS et Loi Hamon.

Économie circulaire : l'économie circulaire, par opposition à l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vise à préserver les ressources en augmentant l'efficacité de leur utilisation à tous les stades du cycle de vie des produits, à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. Elle repose sur 7 piliers : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale recherchant les mutualisations entre acteurs économiques, économie de la fonctionnalité privilégiant l'usage à la possession, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et enfin recyclage - source ADEME.

Pour le territoire

Enjeux

- Développement économique et social.
- Pérennité de l'activité des entreprises et des emplois.
- Optimisation des ressources et matières premières du territoire.
- Inclusion sociale.

Objectifs opérationnels

- Renforcer l'ancrage territorial de l'ESS.
- Anticiper les évolutions climatiques et sociétales impactant les activités économiques.
- Mobiliser les acteurs publics et privés vers l'économie circulaire et forger les compétences.
- Recueillir et partager l'information sur les mutations de métiers et contribuer par la formation au développement de nouvelles filières.
- Susciter et accompagner l'innovation et l'expérimentation de modes de production et nouvelles modalités de travail.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Interconnaissance entre acteurs de l'ESS et de l'économie classique : création/accompagnement de réseaux locaux avec l'appui des Chambres Régionales de l'ESS (CRESS), accueil et parrainage de porteurs de projets de proximité...

Recensement des dynamiques existantes en économie circulaire : compilation des informations sur les mutualisations inter-entreprises, filières créées, démarches locales innovantes, partenariats public-privé...

Veille sur les dispositifs de financement participatif : examen de partenariats avec des plateformes de financement participatif, au profit de porteurs de projets innovants.

Partager

Diffusion d'une culture de l'économie circulaire : relais d'information sur les plans d'actions et dispositifs régionaux, mobilisation des EPCI ; valorisation des acteurs engagés ; sensibilisation des acteurs éloignés de ces modes de faire ; appui à l'émergence de nouveaux projets.

Vigilance sur la mutation de filières économiques et des emplois associés : sensibilisation des collectivités et entreprises sur les risques de disparition d'emplois et les opportunités de création de nouveaux métiers en lien avec les mutations énergétique, climatique et numérique.

Participation à des travaux de recherche : appui à la transition énergétique des entreprises artisanales, tertiaires, industrielles et agricoles ; analyse des coûts de l'inaction en termes de dépenses énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de risque économique, sur les process aptes à stocker du carbone... (cf mesure 26).

Faire ensemble

Co-construction de réponses collectives territorialisées à des appels à projets nationaux, régionaux ou départementaux sur l'économie circulaire en recherchant la complémentarité avec les EPCI et les chambres consulaires notamment.

Participation à des expérimentations : accompagnement des collectivités dans la création de fabriques de territoire – laboratoires d'idées / tiers-lieux favorisant des collaborations multiformes, l'innovation sociale, l'accompagnement des créateurs d'activités ; réflexions sur de nouvelles modalités d'accès au travail ; diffusion des innovations et initiatives remarquables...

Promotion des clauses sociales dans la commande publique : prise en compte de ces clauses dans les marchés publics de la structure Parc ; relais d'information et mise en relation avec les facilitateurs clauses dans les actions d'accompagnement de projets publics.

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

État.

- Relayer les connaissances relatives aux veilles assurées au plan national et aux impacts possibles pour les activités économiques et l'emploi sur le territoire du Parc.
- Informer le Parc sur les évolutions réglementaires concernant les activités économiques, les modalités de financement européen ou national de projets innovants dans les champs de l'ESS ou de l'économie circulaire (services régionaux du Ministère chargé de la transition écologique et solidaire).
- Accompagner le Parc dans son rôle de relais et de mobilisation sur son territoire en matière d'économie circulaire et ouvrir les appels à projets spécifiques aux syndicats mixtes de Parc.
- Mobiliser ses dispositifs financiers et soutenir le Parc dans sa politique d'accompagnement de projets innovants dont notamment ceux concernant des publics en difficulté d'insertion.

Régions.

- Relayer les connaissances relatives aux veilles économiques et sociales assurées au plan régional et aux impacts possibles sur le territoire du Parc.
- Accompagner le Parc dans son rôle de relais et de mobilisation sur son territoire en matière d'économie de proximité, sociale et solidaire et soutenir l'ingénierie du Parc.
- Appuyer, via leurs outils de développement économique, l'expérimentation et la pérennisation d'initiatives économiques au niveau local répondant aux principes de l'économie circulaire.

Départements.

- Accompagner le Parc dans son rôle de relais, d'initiative et de mobilisation sur son territoire en faveur de projets collectifs favorables à l'insertion professionnelle et sociale de publics en difficulté.
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets socio-économiques répondant notamment aux objectifs d'insertion professionnelle et sociale de publics en difficulté.

EPCI et communes.

- Relayer les connaissances relatives aux veilles économiques et sociales et aux impacts possibles sur le territoire du Parc vers leurs acteurs socio-économiques.
- Associer le Parc à l'examen/l'accompagnement, avec leurs services économiques, des projets économiques impactant leur territoire aux plans environnemental, paysager et/ou énergétique.
- Examiner la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans leurs démarches et investissements en faveur du développement économique.
- Anticiper et faciliter la mise en place de mutualisations entre entreprises dans leurs zones d'activités.
- Participer à la réflexion sur une fabrique de territoire ou autre lieu de collaboration multiforme intégrant habitants et acteurs locaux.
- Considérer la mise en œuvre de clauses environnementales et sociales, de principes d'économie circulaire dans leur politique d'achat public selon la nature des marchés.
- Valoriser les initiatives locales en faveur de la transition sociétale et écologique.

Partenaires potentiels

Acteurs économiques

Chambres consulaires et professionnelles

Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire

Opérateurs territoriaux de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation professionnelle

Réseaux d'entreprises et syndicats professionnels

Bénéficiaires potentiels

Les acteurs économiques et sociaux bénéficient de connaissances sur les évolutions climatiques, économiques et sociétales, l'économie circulaire et les autres champs de veille réalisés selon les filières. Ils initient ou peuvent s'engager dans des démarches collectives proposées sur le territoire.

Les porteurs de projets, s'inscrivant dans les valeurs Parc, sont accompagnés et/ou dirigés vers les interlocuteurs clés pour faciliter leur installation sur le territoire.

Les habitants sont accompagnés dans la réalisation de leur projet professionnel. Ils bénéficient de nouvelles offres de prestations ou productions respectant le territoire et le vivant.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et diversité des réseaux d'acteurs socio-économiques locaux engagés dans des dynamiques collaboratives et écoresponsables.
- Diversité des projets accompagnés en ESS et/ou en économie circulaire et répartition territoriale.